

Avis de recrutement sur le grade d'AGENT D'ENTRETIEN QUALIFIÉ

Conformément au Décret n° 2016-636 du 19 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière, une commission de recrutement en vue d'une mise en stage sur le grade d'AGENT D'ENTRETIEN QUALIFIÉ est organisée au Centre Hospitalier Alpes Léman afin de pourvoir :

- **6 postes** pour le Centre Hospitalier Alpes Léman.

Peuvent faire acte de candidature, **toutes personnes, sans condition de titre ou de diplôme, qui remplissent l'ensemble des conditions générales d'accès à la fonction publique :**

- Posséder la **nationalité** française ou être ressortissant d'un autre État membre de la Communauté Européenne
- Jouir de ses **droits civiques**
- Ne pas avoir subi de condamnation inscrite au bulletin n°2 du **casier judiciaire** incompatible avec l'exercice des fonctions
- Être en position régulière au regard des obligations du **service national**
- Remplir les conditions d'**aptitude physique** exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap.

Les candidatures seront adressées au plus tard **le 05 septembre 2023** soit par :

- Remise en main propre au secrétariat de la DRH contre récépissé
- Lettre recommandée avec accusé de réception, le cachet de la poste faisant foi, à :

Centre Hospitalier Alpes Léman
Direction des Ressources Humaines - Concours
558 route de Findrol – BP 20500
74130 CONTAMINE SUR ARVE

Le dossier de candidature sera constitué des pièces suivantes :

1. **Le formulaire d'inscription** dûment rempli, à télécharger sur le site internet du CHAL/espace Concours, ou à retirer auprès du secrétariat de la Direction des Ressources Humaines du CHAL,
2. **Une lettre de motivation,**
3. **Un curriculum vitae** détaillé incluant le niveau d'étude ainsi que, le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés.

L'examen des dossiers de candidature est confié à une commission composée de trois membres, dont l'un est extérieur à l'établissement ou aux établissements dans lesquels les emplois sont à pourvoir.

Au terme de l'examen de l'ensemble des dossiers de candidature, la commission procède à la sélection des candidats et convoque pour un entretien qui se déroulera le mercredi 11 octobre 2023 ceux dont elle a retenu la candidature.

A l'issue des entretiens, la commission arrête, par ordre de mérite, la liste des candidats aptes au recrutement. Les candidats sont nommés dans l'ordre de la liste. Cette liste peut comporter un nombre de candidats supérieur à celui des postes à pourvoir. Si un ou plusieurs postes ne figurant pas initialement dans le nombre de postes ouverts au recrutement deviennent vacants, l'établissement peut faire appel aux candidats figurant sur la liste dans l'ordre de celle-ci, jusqu'à la date d'ouverture du recrutement suivant.

Contamine sur Arve, le 19 juin 2023

Pour le Directeur et par délégation,
La Directrice des Ressources Humaines
Lucia DO VAL